

Commune de  
**LA COUTURE**  
**62136**

# ARRETE MUNICIPAL

Extrait du Registre des  
ARRETES du MAIRE

RUE DE LA NEUVE VOIE

RÈGLEMENTATION DE  
CIRCULATION

**N**ous, Raymond GAQUERE, Maire de la Commune de LA COUTURE,  
Vu le Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux présentée par  
ENEDIS,  
en vue de réaliser des travaux d'entretien d'un interrupteur aérien sur réseau  
électrique,  
Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de prendre des mesures  
de restriction,

## ARRETONS

### Article 1er:

La circulation sera interdite avec route barrée le 11/10/2022 et le 24/10/2022 de  
9h à 17h afin de permettre les travaux susvisés, rue de la Neuve Voie.

### Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par ENEDIS aux extrémités  
des sections restreintes.

### Article 3:


Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément  
aux lois et règlements en vigueur.

### Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la Mairie, M. l'Adjudant chef de la Brigade de  
Gendarmerie de La Couture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui  
sera publié et affiché.

La Couture, le 21/09/2022  
Le Maire,

Raymond GAQUERE

*R. Gaquer*  


Arrêté rendu exécutoire  
compte tenu de son envoi  
en Sous-Préfecture le